

BULLETIN

20 Juin, 1892

* Il y a aujourd'hui 55 ans que Sa Majesté, la reine Victoria, est la Souveraine de l'Empire Britannique. Elle a eu 73 ans le 24 mai dernier ; elle était par conséquent âgée de 18 ans lorsqu'elle est montée sur le trône. Pendant ce long règne bien des événements politiques se sont accomplis. J'ai énuméré à la page 193 quelques uns de ceux qui concernent spécialement le Canada. L'espace me manque pour parler des autres principaux événements de ce règne. Je n'en citerai que quelques uns, savoir la guerre de Crimée, la grande révolte des Indes, les conspirations feniennes, la guerre du Soudan, les événements qui ont suivi la guerre entre le nord et le sud aux Etats-Unis, etc.

Les divers cabinets qui ont administré les affaires pendant ce temps sont au nombre de 17. Les chefs de ces cabinets ou premiers ministres sont : Lord MELBOURNE, de 1835 à 1841 ; Sir ROBERT PEEL, en 1841 ; Lord JOHN RUSSELL, en 1846 ; le comte de DERBY, 1852 ; le comte d'ABERDEEN, aussi en 1852 ; lord PALMERSTON en 1855 ; le comte de DERBY, en 1858 ; lord PALMERSTON, 1859 ; le comte RUSSELL, 1865 ; le comte de DERBY, 1866 ; DISRAELI, en 1868 ; GLADSTONE, aussi en 1868 ; DISRAELI, lord Beaconsfield, en 1874 ; GLADSTONE, en 1880 ; le marquis de SALISBURY, en 1885 ; GLADSTONE, 1886 ; enfin le marquis de SALISBURY, aussi en 1886.

C'est sous le dernier ministère de lord Beaconsfield, Disraeli, que Sa Majesté a pris le titre d'Impératrice des Indes.

Le jour même de sa consécration épiscopale, le 9 juin courant, sa Grandeur Mgr Émard a adressé son premier mandement aux fidèles du nouveau diocèse de Valleyfield. Cette première communication d'un nouvel évêque aux fidèles confiés à ses soins est toujours attendue avec impatience.

Ce mandement donne une haute idée de celui qui l'a écrit. Le prélat y parle de la formation du nouveau diocèse, de la prise de possession de l'église de Valleyfield, devenue par ce fait sa cathédrale ; de la consécration qui lui a communiqué la plénitude du sacerdoce ; des causes de l'érection des diocèses ; des pouvoirs, des devoirs et de la terrible responsabilité des évêques, etc. Il rappelle aussi le souvenir de cet homme illustre et saint qui fut l'évêque Bourget.

Nous extrayons de cet important document le passage suivant qui donne les raisons et les effets de l'érection des diocèses :

Par l'érection d'un diocèse, l'Eglise de Jésus-Christ continue de rem-

plir la mission qui lui a été confiée par son divin fondateur, et qui l'oblige à implanter dans le monde entier le règne de l'Évangile, en multipliant ses foyers d'action selon l'opportunité des circonstances. Cette œuvre de perpétuelle extension a été commencée par les apôtres, se partageant l'univers pour propager la Foi dans tous les pays connus. Leurs nombreux successeurs, préposés chacun à une partie restreinte du monde, ont continué sans relâche l'entreprise évangélique. Grâce à leur action constante et à la direction suprême de leur chef commun, l'Église, accomplissant chaque jour de nouveaux progrès, subdivise les pays conquis à la Foi, et place partout, à la tête des diocèses, des évêques, pour diriger les fidèles, leur communiquer la grâce des sacrements et les rattacher directement à la chaire de Pierre. Telle est l'histoire religieuse de notre pays. Après celui de Québec qui a été le berceau de toute la civilisation chrétienne sur ce continent, le diocèse de Montréal s'est démembre plusieurs fois, à la prière même de son titulaire, pour donner naissance à d'autres sièges devenus autant de points d'appui pour communiquer à la religion catholique un nouvel et plus vigoureux essor.

L'érection d'un diocèse, en effet, ne comporte pas seulement l'affirmation éclatante de l'extension déjà réalisée par la foi catholique au milieu d'un peuple chrétien, elle n'atteste pas seulement la vitalité infatigable de l'Église, elle crée pour elle, un foyer de plus pour l'activer davantage et faire jaillir avec plus d'éclat et d'abondance les lumières de la foi et les ardeurs de la charité divine. Par le diocèse nouveau, une famille est fondée, s'ajoutant à toutes celles qui déjà composent le royaume de Jésus-Christ sur la terre. Cette famille a ses membres déterminés, son organisation particulière, sa vie propre et indépendante, sa discipline intérieure ; elle a ses lois, son chef. Ce diocèse, selon le langage du Pontifical Romain, forme une Église, un peuple à part dont la direction appartient à un successeur des apôtres.

* * *

* * La commission d'arbitrage chargée du règlement de la question de la chasse aux phoques dans la mer de Behring doit bientôt tenir ses séances à Paris. Cette commission sera composée de sept membres. Le gouvernement anglais et le gouvernement américain en nommeront chacun deux et les gouvernements de France, d'Italie et de Suède en nommeront chacun un.

Les droits respectifs de l'Angleterre et des États-Unis devront être déterminés par cette commission dont les travaux nous intéresseront à un haut degré.

Il est probable que sir John Thompson sera l'un des arbitres de l'Angleterre.

* * *

* Sir John Thompson, ministre de la justice, a été brutalement attaqué par le Dr Douglass ministre méthodiste de Montréal. Cette odieuse attaque a eu lieu dans une conférence méthodiste tenue dernièrement à Niagara, dans Ontario. Sir John Thompson est un converti au catholicisme, et c'est à cause de cette conversion que

le fougueux ministre l'a attaqué. Pour un homme qui prétend enseigner la pure doctrine évangélique et suivre la voie de charité tracée par le Christ, la sortie du Dr Douglass est véritablement insensée.

Les paroles fanatiques du Docteur n'ont heureusement pas eu d'effet sur les protestants bien pensants, et elles ont été vigoureusement répudiées par leurs journaux les plus importants. Le Dr Douglass n'a pas imité ses nombreux confrères d'Angleterre qui, dernièrement, du haut de leurs chaires, annonçaient, avec des paroles émues et sympathiques, le décès de l'illustre converti Manning. Ils ne tarissaient pas d'éloges sur son caractère, son savoir et les nombreuses qualités dont il était doué.

.

25 juin 1892.

. Hier, jour de la St-Jean-Baptiste, était la fête par excellence des Canadiens Français. Je ne sais pas pour quelle raison on a choisi pour patron de notre nationalité le précurseur de Notre-Seigneur Jésus-Christ. C'est peut-être en souvenir de la St-Jean, qui était fêtée par nos ancêtres dans la Normandie et dans la Bretagne. C'est peut-être aussi pour d'autres raisons aussi patriotiques. Quoiqu'il en soit, en ce jour aimé, partout où se trouvent des enfants du Canada-Français, il y a des réjouissances religieuses et civiles. Cette année, malheureusement, les réjouissances ont été presque nulles, du moins à Montréal. Elles sont paraît-il, remises à l'année prochaine, pour avoir lieu d'une manière grandiose, lors de l'inauguration de monument national. Nous espérons que cette belle et patriotique coutume de célébrer notre fête nationale ne tombera pas en désuétude comme tant d'autres coutumes qui, hélas, ne sont plus que des choses du passé !

A propos de cette fête le TRUE WITNESS journal Irlandais Catholique, a publié un article sympathique pour lequel nous le remercions du plus profond du cœur. Nous extrayons de cet article les passages suivants dont nous empruntons la traduction à la PRESSE :

Comme catholiques nous réfléchissons trop rarement à ce que nous devons à la langue française, au Canada. Supposons pour un moment que dans un jour néfaste elle dût disparaître ! Du moment que la langue disparaîtrait, les lois disparaîtraient aussi ; une fois ces dernières disparues, nous serions exposés à l'union législative. Les institutions religieuses et nationales de notre province seraient alors à la merci d'une tempête qui les ébranlerait jusque dans leurs fondations. Les grands remparts qui protègent ces institutions sacrées sont les lois de la province et la perpétuité de ces lois dépend de la préservation et de la propagation de la langue française.

Dans le domaine des arts, des sciences et des lettres, les travaux des Canadiens-français passent inaperçus pour la masse de leurs concitoyens d'origine étrangère. Comme les infusoires de l'océan ils construisent des bancs de coraux, fondations des îles florissantes de l'avenir dans la mer de l'histoire canadienne. Qu'ils en soient loués, remerciés

et honorés à l'occasion de leur fête nationale. Puisse leur bannière flotter longtemps sur la terre qu'ils aiment et porter dans ses plis le bonheur et la prospérité de l'avenir. C'est du fond du cœur que nous leur souhaitons toute joie en ce jour de leur fête patronale ; que l'écho de nos montagnes ne cesse jamais de redire leurs chants classiques ! Que leurs lois règnent toujours dans la justice et la perfection qui les caractérisent pour fertiliser l'histoire de notre patrie ! Puisse leur institutions, qui sont aussi les nôtres, s'accroître en nombre ! Que leur influence s'accroisse toujours ! Estote perpetua ; soyez éternelles ! Que jamais un Marius n'ait à pleurer sur leurs ruines.

* **

* * L'élection présidentielle doit avoir lieu en novembre prochain aux États-Unis. Les deux grands partis qui divisent le pays ont tenu leurs conventions pour le choix des candidats à la présidence. La convention des républicains a eu lieu à Minneapolis, dans le Minnesota, et le président actuel, le général Harrison, a été choisi. Les démocrates ont tenu leur convention à Chicago, aux Illinois, et leur choix est tombé sur l'ex-président Grover Cleveland. La lutte va donc encore avoir lieu entre les deux adversaires de la dernière élection. Cette lutte intéresse le Canada au plus haut degré.

* **

* * La législature de Québec a été prorogée hier à 3 heures.

ALBY.

OUVRAGE D'OCCASION

GRAND

CATECHISME DE LA PERSEVERANCE CHRETIENNE

OU EXPLICATION

Philosophique, apologétique, historique, dogmatique, morale, canonique, ascétique et liturgique

DE LA RELIGION

Suivant les Constitutions déjà promulguées du saint Concile du Vatican

TIRÉE DES MEILLEURS AUTEURS ANCIENS ET MODERNES

ET APPUYÉE DE TRÈS NOMBREUX TÉMOIGNAGES DE L'ÉCRITURE, DES PÈRES ET
DES ÉCRIVAINS ECCLÉSIASTIQUES

Avec d'innombrables Traits historiques puisés aux sources les plus pures

Par P. D'HAUTERIVE

ONZIÈME ÉDITION

14 vol. in-12.....Prix : \$8.00 ; reliés \$11.50. (port en plus).

N. B.—Nous avons quelques exemplaires d'occasion de ce grand catéchisme que nous offrons à ce prix.

LES CONSTITUTIONS DU CONCILE DU VATICAN

LA CONSTITUTION *DEI FILIUS*

L'action de Dieu dans la création

A cause de sa bonté et par sa vertu toute-puissante, non en vue d'augmenter sa béatitude, ni en vue d'acquérir sa perfection, mais pour la manifester par les biens qu'il accorde aux créatures, ce Dieu véritable, par un dessein absolument libre, a seul fait de rien... la creature (1).....

Anathème... à qui dirait qu' Dieu a fait la création non par une volonté libre de toute nécessité, mais aussi nécessairement qu'il s'aime lui-même ; ou qui nierait que le monde a été fait pour la gloire de Dieu (2).

Les scholastiques appelaient cause d'une chose tout ce qui concourt à lui donner l'existence. Ils donnaient donc d'abord ce nom de cause aux éléments constitutifs de cette chose, qu'ils distinguaient en matière ou cause matérielle et en forme ou cause formelle. Mais ils distinguaient en outre trois espèces de causes intrinsèques à la chose : la cause efficiente qui agit physiquement pour produire l'effet, tel est l'horloger qui fabrique et agence les rouages d'une horloge : la cause finale qui est la fin que se propose la cause efficiente ou la raison pour laquelle elle agit ; c'est par exemple le gain que l'horloger a en vue et pour lequel il travaille : enfin la cause exemplaire, qui est le modèle ou le plan à l'image duquel la cause efficiente fait son œuvre.

Nous avons déjà dit que les éléments constitutifs des créatures ont été produits de rien ; nous n'avons donc plus à examiner quelle a été la cause matérielle et quelle a été la cause formelle du monde. Mais il nous reste à déterminer quelle est la cause efficiente de la création, à quelle fin et pour quelle raison la création a été faite et quelle est le modèle sur lequel le monde a été créé. Le concile du Vatican répond à toutes ces questions.

Il enseigne que Dieu est à la fois la cause efficiente, la raison, la fin et le modèle de la création.

Remarquons d'abord que ce n'est pas l'une ou l'autre des personnes de la sainte Trinité ; mais le Dieu unique en trois personnes qui est de toutes ces manières, la cause de la création. La création est en effet pour Dieu ce que les théologiens appellent une œuvre *ad extra*, c'est-à-dire une œuvre qu'il produit en dehors de lui ;

(1) Hic solus verus Deus bonitate sua et omnipotenti virtute non ad augendam suam beatitudinem nec ad acquirendam, sed ad manifestandam perfectionem suam per bonam quæ creaturis impertitur, liberrimo consilio....de nihilo condidit creaturam (Const. *Dei Filius*, ch. 1)

(2) Si quis..... Deum dixerit non voluntate ab omni necessitate liberi, sed tam necessario creasse, quam necessario amat seipsum ; aut mundum ad Dei gloriam conditum esse negaverit ; anathema sit (*ibid.* Can. 5) !

or les relations *ad intra* qui unissent et distinguent les trois personnes divines sont propres à chacune d'elles, mais les œuvres *ad extra* sont au contraire communes à toute la trinité. Aussi le concile du Vatican dit-il que la création est le fait du Dieu unique par nature, dont il vient d'être question, *hic solus verus Deus*.

Ce Dieu est donc la cause *efficiente* de la création. *Hic solus verus Deus omnipotenti virtute de nihilo condidit creaturam*. Dieu étant infiniment parfait a la puissance de produire tout ce qui est possible; il est par conséquent tout puissant. Il pouvait donc produire le monde de rien en dehors de lui-même. Mais, pour créer ainsi, était-il nécessaire qu'il fut tout puissant; le pouvoir créateur ne pourrait-il se trouver en un être fini? Tous les théologiens s'accordent à penser qu'aucune créature ne saurait posséder naturellement le pouvoir de créer, qu'il n'appartient par conséquent en propre qu'au Dieu tout puissant. En effet, s'il suffit d'un pouvoir fini pour modifier ou transformer ce qui existe, il faut un pouvoir infini pour produire une substance de rien. Mais ce pouvoir que les créatures ne possèdent point naturellement, ne pourrait-il nous être communiqué par Dieu surnaturellement de la même manière que nous est communiquée la vie de la grâce? Sur cette question les théologiens sont partagés. Suarez pense qu'il n'est pas impossible à une créature de recevoir cette puissance et de devenir ainsi l'instrument de Dieu pour créer. Saint Thomas et la plupart des théologiens regardent cela comme impossible, parce que la créature n'a aucune capacité radicale qui lui permette de participer à la toute puissance divine. Quoi qu'il en soit de cette possibilité, il est sûr qu'en fait Dieu a créé et crée par lui-même et par lui seul. L'Écriture sainte l'affirme en mille endroits, et le concile du Vatican a consigné dans notre chapitre la croyance de l'Église sur ce point, *hic solus Deus*.

Il a donc fallu la toute puissante vertu de Dieu pour créer notre monde; mais on aurait tort d'en conclure que cette puissance s'est épuisée toute entière dans cette création; car le monde est fini, pendant que la puissance de Dieu est infinie. Dieu aurait donc pu, s'il l'avait voulu, produire d'autres mondes plus ou moins parfaits que le nôtre, suivant cette parole du psalmiste: *Omnia quæcumque voluit fecit* (Ps. cxxxiv, 6).

Notons encore que la toute puissance et la vertu de Dieu ne sont pas comme les puissances et les facultés qui sont en nous. Les puissances qui sont en nous ont besoin de se mettre en exercice ou en acte pour produire leur effet. Il est en effet des moments où elles sont au repos; elles passent du repos à l'action pour se mettre en exercice. L'intelligence et la volonté de l'horloger passent du repos à l'action pour comprendre le mécanisme d'une horloge et pour se décider à le reproduire; son corps passe du repos à l'action, pour exécuter l'ouvrage qu'il a résolu. Mais en Dieu qui est infiniment parfait et immuable, il ne peut y avoir de pareils changements. Il est en action éternellement et toujours de la même manière. Il n'a donc point commencé à vouloir la création au moment où elle s'est produite; il la veut de toute éternité, et

elle s'exécute au moment où il veut qu'elle s'exécute. Le changement s'est produit en dehors de Dieu, quand la création s'est faite, il continue dans les créatures ; mais la volonté de Dieu n'a point changé et sa toute puissance a toujours été en acte. Voilà comment Dieu est par sa toute puissante vertu la cause efficiente de la création.

L'ordre du monde est admirable, dans son ensemble et dans ses détails. L'horloger a besoin de concevoir l'horloge qu'il exécute, le plan conçu est la cause exemplaire de son ouvrage. Le monde a eu aussi une cause exemplaire ; il a été fait sur un plan que Dieu a conçu. Cet exemplaire, ce plan, Dieu l'a trouvé en lui même.

Le Concile du Vatican a voulu l'exprimer en disant que Dieu a produit le monde pour manifester et reproduire d'une certaine façon en dehors de lui sa divine perfection, *ad manifestandam perfectionem suam*. Un père de la vénérable assemblée avait demandé la suppression de ce passage ; mais il fut maintenu afin que la cause exemplaire du monde fut consignée dans notre chapitre aussi bien que sa cause efficiente et sa cause finale.

Le plan du monde a donc été tiré de l'essence même de Dieu. Dieu, du reste, ne pouvait le prendre en dehors de lui même ; car sa souveraine indépendance l'empêche de soumettre ses conceptions à aucune pensée étrangère. Il arrive sans doute que certaines créatures sont produites à l'image les unes des autres ; mais le type premier dont elles dérivent est toujours celui que Dieu contemple en sa pensée infinie.

Est-il besoin de dire que la pensée de Dieu n'est pas restreinte au monde qu'il a produit ? Elle s'étend à toutes les créatures et à tous les mondes possibles.

Elle embrasse par conséquent les êtres finies les plus infimes aussi bien que les plus parfaits. Parmi ces objets finis de la pensée divine, la création a réalisé ceux qui constituent notre monde, *per bona quæ creaturis impertitur*.

Comment ces biens créés manifestent-ils la perfection souveraine du Créateur ? c'est une question à laquelle nous avons touché en parlant de la perfection infinie de Dieu et sur laquelle par conséquent nous ne reviendrons point.

Pour que la création se fit, il ne suffisait pas que Dieu eût la puissance de créer le monde et qu'il en trouvât le plan en sa pensée, il était surtout nécessaire que sa volonté se déterminât à le créer. Or, pour que Dieu prit cette détermination, il fallait qu'il y fût porté par une raison et qu'il s'y décidât pour une fin. Dieu est en effet souverainement intelligent ; il n'agit donc jamais d'une façon aveugle ; mais il fait toutes choses par une raison et pour une fin.

Le concile du Vatican indique la raison qui a déterminé la volonté de Dieu. Cette raison, c'est sa bonté, *bonitate sua*, qui le porte à faire du bien, et qui pouvait seule, le décider à nous créer. En effet, comme le remarque encore notre Concile, la création ne pouvait augmenter la béatitude de Dieu, ni lui donner une plus grande perfection, *non ad augendam suam beatitudinem, nec ad*

acquirendam suam perfectionem, car nous avons vu et notre Concile a dit plus haut que Dieu est pleinement heureux par lui-même et qu'il est infini en perfection. La création pouvait seulement manifester la perfection de Dieu dans les créatures par les biens qu'elle mettrait en elle en les produisant, *ad manifestandam perfectionem suam per bona quæ creaturis impertitur*. Or, cette fin ne pouvait décider la volonté de Dieu par elle seule, mais seulement à cause de la bonté divine.

De la découle deux conséquences qui ont été définies au canon cinquième : la première, c'est que Dieu a créé le monde avec une pleine liberté ; la seconde, c'est qu'il a fait le monde pour sa gloire.

Les panthéistes regardent l'existence du monde comme aussi nécessaire que celle de Dieu. Les Gunthériens soutenaient de leur côté que la bonté de Dieu lui imposait la création de notre univers. Ce sont ces erreurs que le concile avait en vue en frappant d'anathème *quiconque dirait que Dieu a fait la création non par une volonté libre de toute nécessité, mais aussi nécessairement qu'il s'aime lui-même*.

Dieu s'aime nécessairement lui-même ; car sa volonté absolument droite ne peut s'abstenir d'aimer la perfection infinie qu'il trouve en lui-même et de se complaire dans son existence nécessaire. Il aime aussi la perfection des créatures ; mais il peut à son gré la laisser dans l'ordre des simples possibles ou la produire en dehors de lui par la création. Comme cette perfection est finie, il n'est pas nécessaire en effet, qu'elle soit réalisée, il dépend donc de Dieu de lui donner, ou de lui refuser l'existence. Sa volonté infinie et indépendante ne saurait être astreinte à vouloir l'existence d'un bien fini qui ne peut exister par lui-même. Il n'y a que la béatitude et la perfection de Dieu qui soient nécessaires, et voulues nécessairement par Dieu ; or, l'existence du monde n'ajoute rien à cette béatitude, ni à cette perfection. Dieu était donc libre de créer ou de ne pas créer, et après s'être déterminé à tirer un monde du néant, il restait entièrement libre d'appeler à l'existence le monde qu'il lui plairait.

Sans doute la bonté de Dieu est pour lui une raison de créer ; mais cette bonté existerait en Dieu dans sa plénitude alors même qu'elle ne se serait répandue sur aucune créature. Soutenir le contraire, ce serait supposer que Dieu a besoin du monde et des créatures et qu'il ne se suffit pas à lui-même ; ce serait donc rejeter l'infinie perfection de Dieu, et admettre avec le panthéisme que le monde est nécessaire comme Dieu lui-même. Du reste l'Écriture et la tradition ont toujours affirmé la liberté de Dieu dans la création.

Elles ont aussi toujours affirmé l'autre vérité définie contre Hermès et Gunther par notre cinquième canon, savoir : *que le monde a été fait pour la gloire de Dieu*.

Cette vérité est le corollaire des enseignements qui précèdent sur la fin que Dieu s'est proposée dans la création. Pour la comprendre, il suffit de nous rendre compte de ce qu'on entend ici par la gloire de Dieu. On appelle gloire objective, l'excellence qui fait

que quelqu'un est digne d'éloge et d'estime ; on appelle gloire formelle l'estime et les louanges qui lui sont données à cause de cette excellence. La gloire de Dieu est interne et externe. Sa gloire interne existe objectivement dans sa propre excellence et formellement dans la connaissance qu'il en a et l'estime qu'il en fait. Sa gloire externe existe objectivement dans l'excellence de Dieu, en tant qu'elle est manifestée aux créatures et par les créatures ; elle existe formellement dans l'amour, l'estime et les louanges que les créatures ont pour Dieu à cause de ce qu'elles connaissent de son excellence.

C'est pour cette gloire externe de Dieu que le monde a été créé ; car Dieu l'a produit pour manifester sa perfection, autrement dit son excellence par les biens qu'il donne aux créatures. Hermès prétendait que c'était attribuer à Dieu un égoïsme répréhensible que de dire que le monde a été produit pour la gloire de Dieu. Il se trompait, car en créant pour cette fin, Dieu n'a rien fait qui ne soit conforme à l'ordre. Si c'est un désordre que les créatures qui sont faites pour Dieu se recherchent exclusivement elles-mêmes, c'est l'ordre que Dieu ne prenne point pour fin les créatures qui lui sont infiniment inférieures. Du reste, en faisant le monde pour sa gloire Dieu n'en a pas moins agi avec un plein désintéressement ; car cette gloire extérieure n'apporte à Dieu aucun avantage et la création n'est utile qu'aux créatures.

Disons un mot de la manière dont le monde glorifie Dieu. Les créatures sans raison le glorifient objectivement en réalisant en elles-mêmes quelque chose de ses perfections et en les manifestant aux créatures raisonnables. Celles-ci le glorifient objectivement par leur nature ; mais elles le glorifient aussi formellement, car elles peuvent connaître ses perfections à l'aide des créatures, et lui offrir les hommages dont ces perfections le rendent digne. Les créatures raisonnables qui ne glorifient point Dieu de cette manière manquent à leur devoir ; elles seront punies et elles glorifieront la justice de Dieu par leur châtement.

Comme Dieu manifeste surtout ses perfections dans l'ordre surnaturelle et dans la vision intuitive qu'il nous donne de lui-même au ciel ; c'est de ce monde surnaturel qu'il tire sa plus grande gloire extérieure. Mais nous n'avons pas à nous en occuper ici, puisque notre texte ne parle que de la création et de l'ordre naturel qui en résulte.

J.-M.-A. VACANT,

Professeur au Grand-Séminaire de Nancy.

NOUVEAUTE.—**Le Mariage Chrétien,**
allocutions et discours de mariage composés et recueillis,
par M. l'abbé Briault, du diocèse de Bourges. 2 volumes
In-12.....Prix : \$1.13

PRONES LITURGIQUES.

TRENTE-NEUVIÈME INSTRUCTION

SOMMAIRE

I. Funérailles. — II. Levée du corps. — III. Office. — IV. Messe. — V. Absoute

I. Les cérémonies des funérailles remontent à la plus haute antiquité. Nous les voyons usitées chez les Hébreux. Les restes sacrés de Jacob et de Joseph son fils furent portés en grande pompe dans la terre de Chanaan. Moïse et Aaron furent pleurés pendant trente jours. L'Eglise, héritière des traditions d'Israël, a toujours, elle aussi, célébré avec honneur les funérailles de ses enfants.

Les chrétiens de l'Eglise primitive, dit Fleury, pour témoigner leur foi à la résurrection, avaient grand soin des sépultures et y faisaient de la dépense en raison de leurs facultés. Ils ne brûlaient point les corps, comme les Grecs et les Romains, ils n'approuvaient pas la curiosité superstitieuse des Egyptiens, qui les gardaient embaumés et exposés sur des lits, dans leurs maisons ; mais ils les enterraient, selon la coutume des Juifs. Après les avoir lavés, ils les embaumaient, et y employaient plus de parfums, dit Tertullien, que les païens dans leurs sacrifices. Ils les enveloppaient de linges fins et d'étoffes de soie ; quelquefois ils les revêtaient d'habits précieux ; ils les exposaient pendant trois jours, les gardaient et veillaient auprès d'eux en prières ; ensuite ils les portaient au tombeau. Ils accompagnaient le corps avec des cierges et des flambeaux, en chantant des psaumes et des hymnes pour louer Dieu et pour exprimer l'espérance de la résurrection. On priaît, on offrait le saint sacrifice, on donnait aux pauvres le festin nommé *Agapes*, et l'on faisait d'autres aumônes. On en renouvelait la mémoire au bout de l'an, et on continuait d'année en année, outre la commémoration qu'on en faisait tous les jours au saint sacrifice. Souvent on enterrait avec le corps différentes choses pour honorer les défunts et conserver leur mémoire : les marques de leur dignité, les instruments ou les actes de leurs martyre, des fioles ou des éponges pleines de leur sang, leur épitaphe ou du moins leur nom, des médailles, des feuilles de laurier ou de quelque arbre toujours vert, des croix, l'Evangile. On observait de poser le corps sur le dos, le visage tourné vers l'Orient.

On voit par ce tableau que les cérémonies actuellement en usage dans l'Eglise catholique ne diffèrent pas essentiellement de celles qui se pratiquaient aux premiers âges chrétiens.

Ces cérémonies, l'Eglise elle-même les a prescrites. Elle tient à honorer les restes mortels de ses enfants : 1^o parce que leurs corps ont été les temples de l'Esprit-Saint, et que le baptême les a consacrés ; 2^o parce qu'ils ont été les membres vivants du corps mystique de Jésus-Christ ; 3^o parce qu'ils sont appelés à ressusciter un jour.

Pleine de ces pensées, elle a réglé dans le détail tout ce qui touche à l'ensevelissement des corps, voulant qu'il se fasse avec décence, avec piété, et que des prières soient dites à cette occasion, qui servent au soulagement des âmes qui leur furent unies.

Il y a dans la solennité des funérailles les devoirs des parents et les devoirs des pasteurs. Le malade vient de rendre le dernier soupir. Il ne faut point se hâter de lui fermer les yeux ni la bouche. Il ne faut point tout de suite le remuer ou le changer de place. Un certain intervalle de temps est nécessaire pour que la mort puisse être constatée, et quelquefois cette constatation est difficile. En attendant on pourrait la déterminer par des mesures imprudentes et précipitées, alors qu'elle ne serait pas encore survenue.

Quand on est assuré du décès, on habille le mort, on le couche sur un lit, le visage tourné vers le ciel, tenant en mains un objet pieux, tel qu'un crucifix, un chapelet. On place un crucifix sur une table à côté, avec un cierge allumé et un petit vase d'eau bénite accompagné d'un brin de laurier ou de tout autre arbuste. La croix indique que c'est par la mort du Sauveur que le défunt a été racheté et qu'elle est son unique espérance. Le cierge est le symbole de sa foi et fait voir qu'il est un fils de la lumière, que son âme est vivante, et que ce corps aujourd'hui inanimé ressuscitera un jour. L'eau bénite est répandue sur le mort par les personnes qui viennent le visiter. L'eau bénite a, par l'effet de la bénédiction qu'elle a reçue, le pouvoir de chasser les démons et de soustraire à leur maligne influence les corps des défunts, auxquels ils peuvent nuire, alors même que les âmes qui les animaient les ont quittés. Des personnes pieuses veillent auprès du mort et prient pour lui.

L'heure des funérailles venue, on approche le corps de la porte de la maison. Mais il ne convient pas qu'il y soit seul, comme il arrive trop souvent, sans aucun signe religieux qui l'accompagne. Le crucifix et le cierge au moins doivent le suivre à cette nouvelle place. Cet isolement d'un corps dans un corridor, sans croix ni cierge, ni aucun symbole sacré, a quelque chose de triste, de désolant et qui sent l'abandon.

On doit faire observer ici qu'il ne faut rien mettre sur le cercueil autre que le drap mortuaire, à moins que le défunt ne soit ecclésiastique ou qu'il n'ait rempli certaines fonctions publiques qui lui donnent droit de porter jusque dans la mort les insignes de sa dignité.

“ On n'y tolérera, disent les statuts du diocèse de Bordeaux, aucun indice de superstition, et moins encore des emblèmes maçonniques.” Et comme les insignes des compagnons ressemblent beaucoup à ceux des francs-maçons, et que le compagnonnage n'est bien souvent qu'une des branches de la franc-maçonnerie, il est de la prudence d'écarter également, autant que possible, ces derniers insignes.

Mais que penser des couronnes de fleurs dont l'usage est devenu si fréquent de nos jours ? Je sais bien qu'on couvrait autrefois de

fleurs les corps des martyrs et des personnes décédées en odeur de sainteté. Je sais bien qu'on a toujours mis une couronne de fleurs blanches sur le cercueil d'un enfant, d'une jeune fille, d'une vierge chrétienne surtout, dont la vie pure a été un sujet d'édification pour sa famille et pour sa paroisse. Les fleurs dans cette occasion étaient un symbole de sainteté et d'innocence ; elles signifiaient aussi, surtout si ces fleurs étaient des immortelles, l'immortalité de l'âme et la future résurrection du corps. Mais est-ce bien là aujourd'hui le sens de ces innombrables couronnes qui s'entassent sur les cercueils, sans distinction de personnes et sans relation aucune avec la vie qu'elles ont menée ? Je ne le pense pas. Ce n'est à mon avis le plus souvent, sauf quelques honorables exceptions que je serais disposé à admettre, qu'une des manifestations si fréquentes de nos jours du faste et de l'orgueil.

Or ce n'est pas l'orgueil qui doit nous inspirer dans ces funèbres cérémonies, c'est plutôt l'humilité. Je lis dans un vieux Rituel ces mots : " L'état d'un mort étant un état d'humiliation et de pénitence, tout appareil et ornement extérieur ne lui convient pas. "

En effet, si l'on considère que la mort est le châtimement du péché, que la plupart de ceux qu'on porte en terre, pour ne pas dire tous, sont des pécheurs, quelquefois même de grands pécheurs, on conviendra qu'il est peu convenable que l'on couvre de fleurs, que l'on pare de couronnes, hélas ! souvent si peu méritées, des hommes, des femmes qui tremblent peut-être en ce moment devant le tribunal suprême. Relisez les prières et les chants liturgiques de l'office des morts. Ils respirent partout l'humilité la plus profonde et le repentir le plus douloureux : *Miserere mei, Deus, Parce mihi, Domine*, etc.

Je ne voudrais pourtant pas priver des cœurs tendres et aimants de la satisfaction qu'ils trouvent à donner à ceux qu'ils ont affectionnés un dernier témoignage de leur estime et de leur amitié. Mais il faudrait alors éviter l'excès et animer d'une pensée chrétienne, à l'exemple de nos aïeux, cette pieuse manifestation de sentiments affectueux.

II. Aussitôt que la nouvelle du décès a été apportée à l'église, les cloches se font entendre. Elles ont reçu de leur bénédiction ou plutôt cette mission sainte d'annoncer les trépas, afin que les fidèles avertis prient pour les morts ; et plus l'heure de l'ensevelissement approche, plus leur sonnerie devient fréquente et éplorée en quelque sorte. Elles pressent les amis, les parents du défunt, de venir verser leurs prières et leurs larmes sur sa dépouille mortelle, d'unir au moins leur intention charitable à celle des prêtres qui vont célébrer les obsèques. Qu'un enterrement sans un son de cloche doit être une chose triste ! Ce silence de l'airain sacré indique bien l'insensibilité des cœurs à l'endroit du mort, l'isolement et l'abandon où l'a jeté son impiété.

Les prêtres dans les paroisses étendues des campagnes attendent d'ordinaire le convoi à la porte de l'église, où ils l'accueillent par

des chants pieux. Mais dans les villages ils vont jusqu'à la maison mortuaire. C'est un témoignage d'honneur et d'estime qu'ils donnent au défunt. Après avoir béni, quelquefois même encensé le corps, ils en font ce qu'on appelle *la levée*, et se rendent à l'église en chantant de saintes et touchantes supplications : *De profundis, Misereere*. Ces chants empreints d'une âme qui tremble devant son juge et crie vers lui de l'abîme où l'ont plongée ses iniquités, ces chants laissent pourtant pénétrer des sentiments de confiance en la divine miséricorde : *Quia apud Dominum misericordia et copiosa apud redemptio*.

La croix marche en tête du convoi funèbre. C'est en elle que le mort a mis son espérance. C'est elle qu'il a suivie durant sa vie, et c'est elle encore qui le doit conduire aux demeures éternelles. Des cierges sont allumés, symbole de la foi et de la charité du défunt, emblème d'une vie meilleure, et du jour glorieux de l'éternité qui vient de se lever pour lui.

Le mort a quitté sa demeure qu'il ne verra plus. Il parcourt le chemin qui conduit à l'église porté par des bras étrangers, heureux si durant sa vie, de son propre mouvement et par l'effet d'une volonté vraiment chrétienne, il a suivi fidèlement ce chemin !

On arrive à la porte du temple. Un temple, c'est l'image du ciel. Dieu y réside, et les reliques et les images des Saints s'y montrent sur les autels ou le long des murailles. Un chant joyeux est aussitôt entonné : *Subvenite sancti*. Les prêtres, oubliant en quelque sorte le corps qu'ils accompagnent, ne songent plus qu'à l'âme, à l'âme immortelle, au-devant de laquelle ils appellent les Saints, les Anges de Dieu, pour qu'ils la prennent, cette âme, dans leurs mains et la présentent au Très-Haut.

III. C'est par suite de ces pensées et par l'espérance de la gloire réservée au mort dans le ciel, que le corps du défunt est déposé à la place d'honneur, au milieu du temple, près du sanctuaire, sur une estrade, qui peut paraître un trône. Il a les pieds tournés vers l'autel ; et sa tête placée du côté de la porte, est censée se diriger encore vers l'autel, comme pour adresser une prière à Dieu dans la mort. Les corps des prêtres sont placés dans une situation inverse. Ils ont la tête du côté de l'autel faisant face au peuple, comme s'ils allaient encore lui parler.

Le chœur fait entendre alors, dans le chant du 1er nocturne des morts, les psaumes les plus propres à consoler les âmes et à faire naître en elles les plus douces espérances.

IV. Le saint sacrifice de la messe, si c'est le matin, suit d'ordinaire le chant du nocturne. C'est Jésus-Christ lui-même qui vient s'associer à la douleur commune, qui prend les prières des assistants et les offre à son Père, qui se fait suppliant lui-même, que dis-je ? qui se fait victime pour le pauvre décédé : car c'est pour lui qu'est spécialement offerte la messe. Quelle spectacle touchant ! Quelle sainte et rassérénante pensée !

Je comprends pourquoi les familles chrétiennes tiennent si fort à ce que le divin sacrifice soit offert en présence de leurs morts. Si elles ne peuvent l'obtenir le jour des funérailles, alors qu'elles

se célèbrent le soir par exemple, elles s'empressent de le demander pour le jour le plus rapproché. Et c'est une consolation dont ne sont pas non plus privés les indigents parmi nous, l'administration des pompes funèbres des paroisses de Bordeaux faisant dire à ses frais, pour eux, une messe dont on a soin d'annoncer à l'avance et l'heure et le jour. Cette coutume de faire célébrer la messe aux funérailles est très ancienne. Saint Augustin en fait mention au sujet des obsèques de sa mère.

V. Après la messe ou l'office a lieu l'*absoute* ou *absolution*. C'est en effet une prière que le célébrant adresse d'abord à Dieu pour le mort, et que le mort lui-même adresse à son Très Haut, pour qu'il l'absolve de ses péchés et de la mort éternelle qu'ils lui ont méritée. *Libera me, Domine, de morte æterna*. Cet admirable répons est attribué à Maurice de Sully, évêque de Paris au xii^e siècle.

Rien de plus émouvant et de plus propre à inspirer une sainte terreur que ce chant du *Libera*. C'est la peinture vivante du jugement dernier et de toutes les circonstances qui peuvent le rendre redoutable aux pauvres pécheurs.

C'est donc avec raison que le prêtre a fait précéder ces cris suppliants et éplorés du défunt d'une prière qui doit avoir pour effet de rendre ces supplications efficaces. Je me reprocherais de ne pas vous la faire connaître, en vous en donnant la traduction littérale :

“ N'entrez pas en jugement avec votre serviteur, Seigneur, parce qu'aucun homme ne sera justifié devant vous, qu'aparavant il n'ait obtenu la rémission de tous ses péchés. Nous vous en prions donc, que votre sentence de Juge n'écrase pas celui que vous recommande la supplication de la foi chrétienne, mais qu'avec le secours de votre grâce, il mérite d'échapper à la vengeance divine lui qui pendant sa vie a été marqué du sceau de la Sainte Trinité. Qui vivez et régniez dans les siècles des siècles. *Amen*.”

M. l'abbé GAUSSENS.

A V E N D R E

(D'OCCASION)

UN MICROSCOPE SOLAIRE AVEC DIAPHRAGMES

VALANT \$300.00

UN TELESCOPE ASTRONOMIQUE

VALANT \$250,00

Ces deux instruments parfaitement neufs sont offerts à une grande réduction de prix.

LE GRAND PELERINAGE D'AMETTES

.....8 juillet 1873.

Nous avons eu hier le pèlerinage du bienheureux Benoît-Joseph Labre.

Le pèlerinage avait lieu au diocèse d'Arras, à Amettes, lieu de naissance de celui qui, par choix et par vocation, fut un pèlerin toute sa vie. Amettes est un petit village d'environ quatre cents âmes, situé à 7 ou 8 kilomètres de Lillers. Lillers est sur la ligne du chemin de fer du Nord ; les trains, par Hazebrouck et par Béthune, y arrivent régulièrement de Calais et de Dunkerque, de Lille et d'Arras, et ainsi de toutes les directions qui se renouent à ces diverses villes.

La gare de Lillers, dans la journée d'hier, a reçu de sept à huit mille pèlerins se rendant à Amettes. Les évaluations les plus modérées estiment de vingt à vingt-cinq mille la foule des catholiques qui avaient répondu à l'appel de Mgr l'évêque d'Arras.

Dès la pointe du jour, ils arrivaient, beaucoup à pied et beaucoup traînés par toutes sortes de véhicules ; les uns en procession, avec bannière et musique en tête ; les autres, en nombre infini, par groupes séparés, hommes, femmes et enfants, portant au bras des paniers de provisions pour la journée ; ils arrivaient par les diverses voies vicinales qui traversent le village, par tous les petits sentiers qui serpentent dans les champs à travers les récoltes magnifiques. Les blés sont drus, la paille haute et forte laisse déjà fléchir ses larges fanes ; l'épi est long, il se gonfle et commence à s'incliner. L'œillette et le lin sont en pleines fleurs ; l'avoine verte multiplie ses petits clochetons mobiles et blanchissants ; l'orge, au contraire, déjà dorée, attend dans quelques jours la faux du moissonneur. Toute cette nature est splendide. Ces plaines fertiles, à peu près dénuées d'arbres, étalent de toutes parts une richesse qui devrait exciter les hommes à adresser leurs hommages de reconnaissance à celui qui fait pousser le brin d'herbe et veille à sa conservation. Au moins, faut-il dire qu'hier, 7 juillet, dans les champs qui entourent Amettes, l'alouette n'a pas été seule à envoyer à Dieu sa joyeuse chanson.

Les maisons du village, étroites, bâties en torchis pour la plupart, descendent, s'étendent et courent dans un repli sinueux du terrain où elles s'abritent et se dissimulent sous d'épais feuillages que parvient à peine à percer le clocher de l'église, placée cependant sur une éminence.

C'est dans ce hameau, ignoré et perdu, que Mgr l'évêque d'Arras avait invité les catholiques à honorer hier solennellement et publiquement une de nos gloires nationales les plus éclatantes, comme l'a dit Mgr Duquesnay, l'apôtre de l'humilité et de la pauvreté, le modèle et le patron de la mendicité : toutes choses dont le dix-neuvième siècle a horreur.

Que NN. SS. les évêques puissent avoir de pareilles idées, le *Journal des Débats* et les autres journaux révolutionnaires peuvent s'en scandaliser; au fond, ils n'en sont peut-être pas fort étonnés. Que le peuple réponde à l'appel du prélat, voilà ce qui les touche et les surprend davantage. Le fait est là. Au milieu de ces riches campagnes de l'Artois et de nos Flandres, au sein de ces pays d'industrie, éclairés et actifs, la seule vertu de la parole mesurée et simple d'un évêque a su appeler vingt-cinq mille âmes dans un village privé de toutes les ressources nécessaires à la vie, pour y acclamer un mendiant et un pouilleux. Le Bienheureux Benoit-Joseph est-il autre chose aux yeux des philosophes et des révolutionnaires? Ils ne discernent pas l'auréole de la sainteté, ils ne comprennent pas la sublimité de l'amour de Dieu.

Les pèlerins d'Amettes, en arrivant dans ce village, se rendaient tout droit à l'église, celle où le Bienheureux a prié. On voit encore les fonts qui servirent à son baptême. L'église est un joli monument du XIV^e siècle, si je ne me trompe. Elle est petite, suffisante à la petite population qu'elle abrite, et construite en belle pierre blanche. Le porche s'ouvre sous une grosse tour carrée. Une nef unique : les bras de la croix indiqués par deux petites chapelles où le Bienheureux a sans doute servi la messe bien des fois. Le chœur formait une petite abside qui a été démolie pour être allongée, et le vaisseau de l'église a été ainsi plus que doublé.

Les nouvelles constructions, conformes au style ancien, mais plus larges que celles du plan primitif, ont permis d'élever à cinq le nombre des autels. Sous le maître-autel est une statue du Bienheureux expirant. Cette figure repose sur une relique précieuse : la paille même sur laquelle le Bienheureux a expiré dans la maison du boucher Zacarrelli. Souvenir cher à tous les amis de l'*Univers* : cette relique a été rapportée de Rome par le lieutenant Arthur Guillemin, dont aucun de nos lecteurs n'a oublié la touchante physionomie.

Le 7 juillet, dès l'aube, la messe a été célébrée aux cinq autels de l'église paroissiale d'Amettes; à midi et demi, le saint sacrifice était encore offert. Plusieurs prêtres étaient arrivés dès la veille. La maison des missionnaires Maristes, qui desservent le pèlerinage depuis plusieurs années, était remplie, comme aussi la maison que tiennent les sœurs Augustines, pour loger les dames qui suivent les exercices des retraites prêchées à diverses époques de l'année dans l'église.

Après avoir pris part au festin eucharistique, les pèlerins vénéraient les reliques du Bienheureux. Toute la journée, elles furent l'objet du plus dévot concours. On visitait avec piété la maison du Bienheureux. Elle subsiste telle qu'il l'a habitée dans sa jeunesse. On en regrette le toit de chaume, remplacé par une couverture en tuiles, qui n'aura jamais l'aspect modeste et honnête du chaume. Le chaume, dans notre pays, a été de temps immémorial la toiture des pauvres. La tuile ne le remplace ni comme salubrité ni comme beauté.

La maison du Bienheureux est comme toutes celles du pays,

étroite et longue; elle est formée de constructions ajoutées les unes aux autres. Quelques parties sont en pierre, quelques autres en torchis, tout est de plain-pied; le grenier est immédiatement au-dessus du rez-de-chaussée. Dans une partie de ce grenier est pratiquée, éclairée par une lucarne, une toute petite chambre basse, qui est celle où couchait le Bienheureux. On y a, dans ces derniers temps, placé un autel; l'on y disait hier la messe. Les pèlerins qui ont assisté là au saint sacrifice, entre ces murs étroits où le Bienheureux s'essayait à la mortification et s'élevait dans la prière, ces pèlerins étaient des privilégiés: à peine si la petite chambre, en effet, peut contenir cinq ou six personnes.

Autour de l'humble maison s'étend l'humble patrimoine: il se compose aujourd'hui d'une pâture assez grande et assez belle, qui, de devant la maison, située tout au fond du vallon, s'élève par une forte pente jusqu'au cimetière, dont le domaine du Bienheureux n'est séparé que par un chemin. Le cimetière, selon l'ancien et pieux usage, entoure l'Eglise. C'est là que reposent les parents de notre Bienheureux. Le terrain plat, assez étroit, qui règne devant la maison, et peut-être aussi les premiers plans de la pente devaient autrefois servir de cour ou de jardin. Derrière la petite habitation, une avenue assez large mettait ce rustique domaine en communication avec la route de la rivière qui la borde. Ce petit manoir, où la gloire du Bienheureux avait attiré hier plus de monde que les sueurs de son père n'y purent jamais faire venir d'épis; ce petit manoir, avec les profits d'un chétif négoce de mercerie, tel qu'on le pouvait faire dans un pauvre village, suffisait cependant, il y a un peu plus de cent ans, à faire vivre dans une certaine aisance une famille chargée de quinze enfants. Ce fait ne laisse pas de donner une fâcheuse idée des progrès révolutionnaires de notre civilisation.

Le domaine du Bienheureux est aujourd'hui la propriété du diocèse d'Arras. Un vénérable curé d'Amettes dont le nom est inséparable de celui de Benoit-Joseph, M. Decroix, qui n'avait d'autre souci que la gloire du Bienheureux, avait voulu habiter cette maison quand son grand âge ne lui permit plus de remplir les devoirs pastoraux. M. Decroix avait fait construire à son usage personnel une toute petite chapelle, où se disait encore la messe hier matin. Les prêtres étaient nombreux au pèlerinage, et les autels n'auraient pu suffire à leur dévotion, si la plupart d'entre eux n'avaient célébré la messe dans leur paroisse avant de la quitter.

La messe solennelle devait avoir lieu en plein air. Un autel avait été dressé devant la maison même, mais la pâture qui faisait face à cet autel ne pouvait suffire à contenir l'assistance. Le cimetière qui la domine et le chemin qui les sépare étaient remplis de fidèles; les héritages voisins étaient garnis. L'assistance avait gagné jusqu'au fond du vallon, où l'on savait bien que pourrait atterrir la voix de Mgr Duquesnay, qui devait prendre la parole.

Jusqu'à dix heures du matin, les pèlerins ne cessèrent d'arriver. Les processions se succédaient les unes les autres; toutes chan-

taient, et dans leurs chants n'oubliaient pas le Sacré-Cœur. Le Sacré-Cœur est en ce moment la vraie et grande préoccupation de la France. C'est l'espérance et le refuge. Il n'est pas une voix française, pas un cœur patriotique qui ne répète et ne goûte ce refrain qui fait dresser l'oreille de nos députés républicains :

Sauvez Rome et la France
Par votre Sacré-Cœur !

Quand tous ces vœux et tous ces souhaits eurent été lancés à tous les vents ; quand les voûtes de l'église en eurent retenti à se briser ; quand le sang de l'Agneau eut, sur la plupart des lèvres et dans la plupart des cœurs des pèlerins, consacré cette invocation et scellé ce désir, à onze heures, eut lieu la messe solennelle.

Mgr d'Arras était à Amettes dès le matin, et ses ouailles depuis le matin aussi lui faisaient fête. Tout est beau dans l'Église, tout y est grand. Quel chef d'œuvre que l'onction épiscopale ! Quelle vertu dans cette consécration qui lie tout un peuple à un homme ! quelle merveille et quelle fécondité de respect d'une part et d'inaltérable charité de l'autre !

Je n'étais qu'un pèlerin à Amettes ; je ne sais rien du diocèse d'Arras ; j'ai vu un évêque au milieu de ses prêtres et au milieu de son peuple ; j'ai vu le peuple entourer le prélat, l'escorter, l'acclamer, lui demander sa bénédiction ; j'ai vu l'évêque, accessible et répondant à tous, s'arrêtant pour bénir les petits enfants, se donnant à chacun, souriant, paternel, jamais importuné : il me semblait revoir, avec plus de sourire peut-être, le curé d'Ars entouré de ses pèlerins !

A onze heures, la procession quittait le presbytère pour se rendre à la maison du Bienheureux. Le grand séminaire d'Arras ouvrait la marche. Un nombreux clergé venu de toutes les parties du diocèse, de ceux de Cambrai et d'Amiens, beaucoup de chanoines, divers dignitaires ecclésiastiques précédaient les évêques : Mgr Duquesnay, évêque de Limoges ; Mgr Monnier, évêque de Lydda, auxiliaire de Mgr l'archevêque de Cambrai ; et Mgr Lequette, évêque d'Arras, qui allait célébrer le saint sacrifice. Outre le clergé décoré des insignes et revêtu du rochet, qui formait la longue procession, un grand nombre de prêtres étaient mêlés à l'assistance ; j'ai vu des jésuites, des capucins, des dominicains, d'autres religieux encore ; des religieuses de tous les habits.

La masse immense qui se pressait devant l'autel était formée de toutes les classes de la société ; les gens de travail avaient su sacrifier une journée pour célébrer leur compatriote et lui demander sa protection ; les femmes avaient affronté la fatigue. Tous portaient devant l'autel de ces physionomies qu'on ne voit qu'aux solennités catholiques, des physionomies émues et recueillies. C'est un beau spectacle qu'une messe en plein air. Le ciel éblouissant ouvrait des profondeurs infinies, le soleil était radieux ; sous ses feux les vêtements sacerdotaux étincelaient et ruisselaient. Du pied de l'autel s'élèvent les chants du séminaire, graves, nourris,

énergiques, portant jusqu'à Dieu la gloire de ce mendiant, qui est devenu "l'honneur de tout son peuple," la splendeur de ce "pauvre à qui toute sa nation se consacre," et qui, "par la puissance de son humilité et en méprisant les biens de la terre, peut aujourd'hui nous élever à la possession des biens célestes."

Je ne traduis pas, je paraphrase le beau chant que l'église d'Arras a consacré à son glorieux enfant, à celui qui "mit sa gloire à être méprisé, qui trouva sa richesse dans la pauvreté et dont le suprême plaisir fut de mourir d'un long et lent supplice."

Après le saint sacrifice, Mgr Duquesnay prit la parole. On avait dressé une chaire au milieu de la foule, à l'ombre d'un vieil arbre qui, si mes souvenirs ne me trompent pas, doit être un 'pommier. La remarque aurait son prix si elle est juste, et cet arbre aurait certainement vu le Bienheureux. On sait que le pommier est presque aussi long à venir que le chêne ; celui-ci aurait assurément plus d'un siècle. Son feuillage malheureusement commence à s'éclaircir. Tel qu'il est, il s'étend sur un vaste espace, et il couvrait hier grand nombre d'auditeurs qui n'ont peut-être pas songé qu'ils étaient à l'ombre d'une relique.

En paraissant en chaire, Mgr Duquesnay a d'abord annoncé une bonne nouvelle. Le Saint-Père envoyait sa bénédiction apostolique à tous les pèlerins d'Amet'es. Un immense cri de : Vive Pie IX ! Vive le Pontife-Roi ! a répondu à ce paternel souvenir. Je n'ai pas besoin de rappeler que la pensée du prisonnier du Vatican était dans tous les cœurs et que le Père captif a toujours sa part dans les prières des enfants.

Je ne prétends pas analyser le discours de Mgr Duquesnay. Sa voix, qui remplissait la vallée, ne se borne pas à dominer les foules, elle sait les subjuguier et les entraîner. L'émotion a été vive. Le prêtre enseignait. Il a montré dans le Bienheureux le modèle des pèlerins, et reconnu dans sa béatification un encouragement que l'Eglise, la vérité même, vient de donner à la dévote pratique des pèlerinages. Il en a rappelé rapidement l'histoire d'après les livres saints, et a affirmé que l'Eglise avait besoin de ces manifestations extérieures, qu'il ne suffisait pas aux fidèles de prier dans le secret de leurs maisons, ni même dans la communion de leurs églises ; qu'il leur fallait encore à certains jours la communion avec la nature entière, le soleil et le ciel, les foules les plus nombreuses, le concours de toute la création.

Il a expliqué pourquoi et comment, en ce moment, les catholiques avaient le devoir de donner à la sainte Eglise l'appui de ces manifestations extérieures. La bénédiction du Saint Père corroborait merveilleusement cette doctrine de l'orateur. Il a montré qu'elle était consacrée par les honneurs décernés à celui qui, toute sa vie, avait voulu être un pèlerin. Il a indiqué les rapports qui unissaient les manifestations en l'honneur de la sainte Vierge et du Sacré-Cœur, à la manifestation en l'honneur du bienheureux Benoît Labre, dont il fallait invoquer la puissance.

L'énergie singulière, l'accent vibrant, l'éloquence aisée et facile du prédicateur faisaient courir des frissons dans la foule et la

touchaient jusqu'aux larmes. Je ne peux suivre l'économie de cette belle harangue. Au moins dirai-je qu'à la fin de son discours rappelant que le pèlerin dont il célébrait l'honneur et la gloire, et qui n'avait eu longtemps ni feu, ni lieu, pouvait, durant ses dernières années, dire qu'il restait à Rome, l'évêque a souhaité à notre pauvre France, qui, depuis tant d'années, court les aventures et est livrée aux expériences, la gloire et le droit de dire qu'elle demeure aussi fixée à Rome, attachée à la chaire de saint Pierre, dévouée au souverain Pontife, fidèle de tout point à son antique mission de fille aînée de l'Eglise.

Après le discours de Mgr Duquesnay ont eu lieu les acclamations au bienheureux Benoit-Joseph Labre, pour demander à ce mendiant, né dans la cabane qui était sous les yeux de la foule, d'étendre sa protection et son intercession sur la divine Eglise tout entière, sur l'infaillible Pontife lui-même, sur la France affligée, sur les évêques et aussi sur le village d'Amettes.

Après ces acclamations, Mgr d'Arras a donné la bénédiction à tout le peuple.

Je m'arrête. Ce récit est déjà long. Le lecteur sait bien d'ailleurs comment s'est passée la fin de la journée. Après les deux heures données au repos et au repas des pèlerins, pris pour la plupart au grand air, avec les provisions dont chacun s'était muni, il y a eu procession solennelle, au chant des psaumes, autour de la paroisse, et retour sur le domaine du Bienheureux.

Je regrette de n'avoir pas le temps ni l'espace d'analyser la paternelle allocution de Mgr d'Arras.

La cérémonie a été close par la bénédiction donnée par les trois évêques.

L'ordre le plus parfait n'a cessé de régner dans cette multitude accourue de toutes parts. Mais il faut dire qu'il y avait trois gardes d'armes. Cette force armée soutenue du concours d'un garde-champêtre a aisément suffi à contenir les vingt-cinq mille assistants. Le zèle de MM. les commissaires, il est vrai, a été actif et ne s'est point épargné. Les lieux se prêtaient difficilement peut-être au déploiement des cérémonies, mais que ne fait-on pas avec de la bonne volonté !

On n'a eu de peine que pour protéger la maison du Bienheureux : chacun eût voulu en enlever quelque chose, un peu de poudre ou un peu de bois. La dévotion d'ailleurs ne se manifestait pas de cette seule manière.

L'Eglise ne désemplissait pas, et la vénération des reliques n'a cessé de toute la journée. Un dernier et touchant détail. Entre les offices du matin et du soir, sait-on ce que faisait ce peuple qui avait prié toute la matinée ? ce qu'il faisait avec ordre et de sa propre inspiration ? Il montait respectueusement à l'autel improvisé, et après avoir relevé la nappe de l'autel, chacun baisait la pierre sacrée

Et on oserait dire qu'il n'y a pas de foi dans notre pays !...

Qui a la foi a encore l'espérance !

Extrait de **Au Soir**, récits & souvenirs par Léon Aubineau.
In-12.....75 cts.

PARTIE LEGALE

IMPEACHMENT.

QUESTION.—Qu'entend-on par *impeachment* lorsqu'il s'agit des juges ? Lecteur.

RÉPONSE.—C'est la mise en accusation d'un juge devant le Parlement. Comme chacun le sait, les juges des tribunaux supérieurs des différentes provinces de la confédération sont nommés et payés par le gouvernement fédéral. Mais une fois nommés ils ne peuvent être démis que s'ils se rendent coupables de fautes graves dans l'accomplissement des devoirs de leur charge, Les procédures pour cette démission se font devant le Parlement, et pour y parvenir il faut le vote des deux chambres.

L'acte (1) de l'Amérique Britannique du nord, 1867, décrète, section 99, que :

“ Les juges des Cours Supérieures resteront en charge durant bonne conduite, mais ils pourront être démis de leurs fonctions par le gouverneur-général sur une adresse du Sénat et de la chambre des Communes ”

Comme question de fait je dois constater qu'il y a rarement eu de semblables mises en accusation depuis la confédération. Je me rappelle qu'il y en a eu une concernant un juge de la province de Québec et une concernant un juge de la Province du Manitoba. Les inculpés étaient le juge T. J. J. Loranger, et le juge en chef Wood du Manitoba. Dans le premier cas la procédure n'eut aucun résultat, et dans le second cas le décès du juge Wood y mit fin.

Pendant la présente session d'Ottawa, Mr Lyster, député de Lambton Ouest, a voulu mettre en accusation le juge Elliott, de London, Ontario. Le principal prétexte de cette mise en accusation est le jugement que le juge Elliott a rendu dans la contestation de London. Il était accusé d'avoir agi en partisan politique et non en juge impartial. La plainte portait que le juge Elliott a *volontairement, délibérément et pour servir à des fins inavouables, violé les devoirs de sa charge.*

La chambre des Communes a refusé d'accorder l'enquête de mandée.

CORONER.

QUESTION.—Qu'entend-on par Coroner ? J. P. F.

RÉPONSE.—Le coroner est un officier dont la fonction principale est de faire les enquêtes dans les cas de mort violente. Ces enquêtes ont pour but de découvrir la cause de la mort, et d'amener les coupables devant la justice s'il y a eu meurtre, violence, empoisonnement etc.

(1) Statut Impérial de 1867. 30 et 31. Vict. Cap. 3

L'article 69 du code civil ordonne de faire ces enquêtes ainsi que l'inspection du cadavre *lorsqu'il y a des signes ou indices de mort violente, ou d'autres circonstances qui donnent lieu de la soupçonner*

L'article 2687 S. R. P. Q. défend au Coroner de faire des enquêtes sur le corps d'une personne décédée s'il n'y a pas de raisons suffisantes de croire qu'il y a eu *crime, violence* etc. Ces raisons doivent être détaillées dans une déclaration spéciale que le coroner doit signer avant l'émission de son mandat assignant le jury.

En vertu de l'article 466 du code de procédure civile le coroner remplace le shérif dans certains cas où celui-ci est personnellement intéressé.

L'office de coroner paraît être d'origine saxonne et il existe en Angleterre depuis bien des siècles.

Les auteurs ne mentionnent pas la date de sa création ; on voit cependant qu'il existait déjà en 905 sous le règne du roi Athelstan.

Les qualités que doit avoir le titulaire d'une charge aussi importante sont nombreuses. Sir John Jervis (1) les résume ainsi :

" According to Sir Edward Cooke., a coroner should have five qualities. He should be probus homo ; legalis homo ; of sufficient knowledge and understanding ; of good ability and power to execute his office according to his knowledge and, lastly, of diligence and attendance for the due execution of his office "

MANSLAUGHTER.

QUESTION.—Qu'est-ce que le manslaughter ? Gr.....

RÉPONSE.—Je réponds à votre question par la citation du paragraphe suivant. Je le trouve dans l'adresse faite aux grands jurés, au dernier terme criminel, par sir Alexandre Lacoste, juge en chef de la cour du banc de la Reine.

Le " manslaughter " est l'acte d'une personne qui en tue une autre illégalement et félonieusement mais sans malice préméditée ni présumée. L'absence de cette malice est ce qui le distingue du meurtre. Celui qui dans l'accomplissement d'un acte illégal, ou celui qui, par une imprudence ou une négligence injustifiable cause la mort de son semblable, commet un homicide illégal, à la différence de l'accident ou aucune faute n'est imputable à l'auteur involontaire de la mort.

JURISPRUDENCE.

COUR SUPÉRIEURE, QUÉBEC. 16 mai, 1892.

Présent : L'Hon. juge R.nuthier.

S. M. La Reine, Demanderesse, vs. Ernest Pacaud, Défendeur.

Condictio indebiti

Jugé : Qu'une action en répétition de l'indu, ou *condictio indebiti*, ne peut être maintenue :

1^o Que si un paiement a été fait par le demandeur au défendeur

2^o Que si ce paiement a été fait par erreur, c'est-à-dire si le demandeur a payé au défendeur une somme qu'il ne lui devait pas, mais qu'il croyait lui devoir réellement.

(1) On the office of coroner, édit. n de 1880, page 11.

NOTE.—L'action du gouvernement était en recouvrement de la somme de cent mille piastres, payée au défendeur par Charles N. Armstrong dans la fameuse affaire du chemin de fer de la Baie des Chaleurs.

La cour a renvoyé cette action parce qu'aucune transaction n'est intervenue entre le gouvernement et le défendeur, ce dernier n'ayant eu affaire qu'à Armstrong.

LES MARGUILLIERS DE NOTRE DAME.

Dans le mois de mai dernier la cour d'Appel a confirmé le jugement de la cour supérieure (1) qui déclarait valide l'élection de messieurs Labonté, Lapière et Quintal.

Les lecteurs se rappellent que ces messieurs avaient été élus en remplacement de messieurs Auger, de Lorimier et Lachapelle marguilliers démissionnaires.

La cour d'Appel a validé l'élection pour les mêmes motifs que la cour de première instance. Quant à la question de savoir si les demandeurs sont devenus *anciens marguilliers*, la cour d'Appel ne s'est pas prononcée.

Les appelants ont demandé à la cour la permission de porter leur cause au Conseil Privé, mais cette permission leur a été refusée. Un journal a annoncé qu'ils vont s'adresser directement au conseil privé pour obtenir cette permission.

UN PROCÈS CONTRE LE PAPE.

Nous avons raconté qu'un ingénieur de Rouen, inventeur de châssis métalliques pour la décoration de monuments religieux, avait voulu forcer la main du Vatican en lui envoyant d'office les plans qu'on ne lui avait pas demandés. Le colis s'était égaré, puis avait été retrouvé et l'inventeur avait réclamé des dommages-intérêts parce qu'on ne lui avait pas renvoyé ses plans de suite.

Le tribunal de Rouen appelé à statuer sur le cas, a répondu que l'envoi des plans au Vatican ne constituait pas un contrat de dépôt et a débouté le plaignant qui d'ailleurs n'avait éprouvé aucun préjudice.
(La Croix.)

NOTE EDITORIALE.—Dans le cas de ce procès il n'y avait aucun des éléments constitutifs d'un contrat ou d'un quasi contrat, ni mandat, ni *negotiorum gestio* etc. Par conséquent il ne pouvait exister aucun lien de droit entre l'expéditeur et le destinataire. Ce dernier n'était pas même obligé de renvoyer les plans ; il pouvait répondre avec droit *venez les chercher*. De quel droit en effet un expéditeur d'une chose non demandée pouvait-il exiger du destinataire le trouble du renvoi ? Personne ne peut imposer ainsi une obligation à un autre. Il serait étrange qu'il en fût autrement et qu'un tribunal pût accorder des dommages pour l'omission de faire une chose non obligatoire.

L'action de l'ingénieur était tout simplement ridicule, et la cour de Rouen le lui a bien fait sentir.

(1) Voir le Propagateur Vol. 2, page 759. No du 15 février 1892.

GENEVIEVE LESUEUR

A MADAME AMÉLIE OZANAM

I

Le Cloître des Chartreux

(suite)

Lesueur défit promptement l'enveloppe et découvrit un dessin placé entre deux feuilles de carton. Il le dressa contre un livre, en approcha la lampe, et, s'accoudant sur la table et entourant ses yeux de ses deux mains étendues, contempla le chef d'œuvre de Poussin. Il ne se lassait pas d'admirer ce vaste horizon, les lignes majestueuses des monuments, les effets de lumière exprimés par de larges touches de bistre et de blanc, et, entre les berges abruptes incessamment rongées par le fleuve, il lui semblait entendre le bruit des eaux du Tibre.

Geneviève regardait aussi cette feuille de gros papier roux, sillonnée de hardis traits de plume, et paraissait un peu étonnée de l'admiration qu'elle inspirait. Elle le fut bien davantage en voyant deux grosses larmes couler des yeux du peintre.

"Hélas!" dit-elle, "je croyais que ce dessin te faisait plaisir."

"Et tu ne te trompais pas, ma chère femme," dit Lesueur. "On pleure de joie quelquefois. M. Poussin m'a fait là un cadeau de roi. Mais j'ai les yeux fatigués. Allons à la fenêtre : l'air du soir me les rafraîchira."

Ils s'assirent près de la fenêtre ouverte. La lune n'était pas encore levée, mais de nombreuses étoiles filantes traversaient le ciel.

"Sais-tu," dit Geneviève à son mari, "que, lorsqu'on nomme ce que l'on désire pendant qu'une étoile file, on l'obtient?"

"Ce serait bien commode," dit le peintre; "mais il ne faut pas demander beaucoup de choses à ce compte-là, car les étoiles vont bien vite."

"Certes, oui," dit Geneviève; "mais cela m'a réussi quelquefois, et j'essaierai encore à la prochaine étoile."

Elle en vit une passer comme un éclair au-dessus de la tour de l'abbaye, et elle dit: "Un fils! A toi, maintenant, Lesueur."

Le peintre regarda le ciel. — L'étoile se fit attendre longtemps, et la pensée de Lesueur s'en alla bien loin. — Enfin, une étoile fila; il murmura ce mot: "Rome!"

Et Geneviève comprit alors pourquoi Lesueur avait pleuré.

IV

Le lendemain, vers quatre heures de l'après-midi, un bon vieux frère convers des chartreux, que l'on appelait au couvent le frère Jossierand, et que les hôtes et les personnes du dehors avaient surnommé le frère Saladier, était occupé à arroser des laitues dans

l'enclos du monastère. C'était lui qui préparait ces célèbres salades ornées de fleurs que l'on venait chercher de tout Paris, et qui formaient l'indispensable ornement des festins de ce temps-là. Plusieurs novices travaillaient sous ses ordres, et la partie du jardin qui lui était confiée était tenue avec un soin extrême. Un bosquet de charmille, abritant une grande table de pierre et une fontaine jaillissante, lui servait de laboratoire. C'est là que, disposant avec art les chicorées frisées, les laitues pommées, jaspées, panachées, les cerfeuil et les pimprenelles aux délicates découpures, les herbes fines et parfumées, il les entremêlait de capucines, de mauves, de roses de Provins et de bourrache azurée. Tantôt ces fleurs formaient des armoiries, tantôt des guirlandes et des étoiles, des chiffres et des couronnes. En ce temps-là les femmes les plus élégantes, les gentilshommes les plus accomplis, se faisaient honneur de rivaliser avec madame la marquise de Sablé, dont le talent pour assaisonner la salade était si célèbre à la ville et à la cour.

Ce jour-là le frère Saladier, ayant livré une douzaine de salades et bien arrosé son jardin, pensait n'avoir plus rien à faire jusqu'au souper, et il se disposait à aller regarder travailler le peintre, comme il disait, ce qui était son plus grand plaisir. Il s'acheminait déjà vers le petit cloître, lorsqu'il vit entrer dans l'enclos, par la porte de la rue d'Enfer, le beau-frère de Lesueur, Thomas Goussé, accompagné d'un jeune homme blond, bien mis, qui avait de longs cheveux bouclés, un chapeau de feutre rabattu sur les yeux, et marchait à petits pas, enveloppé dans son manteau.

"Je vous salue, mon bon frère," dit Tromas en s'approchant. "Voici mon jeune cousin Armand, qui vient vous commander une belle salade pour six personnes. Il désire qu'elle soit ornée des armoiries de la corporation des peintres et sculpteurs.—Il a apporté son saladier. Donne-le donc, Armand."

Le jeune homme s'inclina sans ôter son chapeau, ce qui scandalisa fort le bon vieux frère. Puis il lui présenta son saladier, qu'il tira de dessous son manteau.

Le frère regardait avec surprise le nouveau venu. "C'est un cousin, dites-vous, monsieur Goussé ? En effet, on se ressemble de plus loin ; mais j'aurais gagé que ce blondin était votre frère cadet. Quel âge avez-vous monsieur Armand ?"

"J'ai vingt-cinq ans, mon frère, dit Armand d'une voix si douce, que le bon frère s'écria en le contrefaisant : "Vingt-cinq ans ! pas possible ! et où sont vos moustaches, mon cher enfant ?"

Armand devint cramoisi, et Thomas se hâta de venir à son aide. "Mon frère," dit-il, si votre jardin produisait des moustaches, mon cousin vous en achèterait une paire ; mais, pour l'instant, c'est une salade qu'il désire. Pendant que vous la préparerez, je vais aller dire un mot à M. Lesueur, et montrer ses peintures à mon cousin."

"Gardez-vous-en bien," dit le frère : "notre peintre ne veut les laisser voir à personne avant qu'elles soient terminées, et, pas plus tard qu'hier, il m'a refusé de lui amener une de mes meilleures

pratiques, le maître d'hôtel de monseigneur le duc d'Orléans."

"Je suis sûr que Lesueur recevra avec plaisir notre jeune cousin," dit Thomas. Et il se hâta d'emmener son compagnon, croyant s'être débarrassé du frère Saladier ; mais celui-ci, appelant un novice qui bêchait une plate-bande voisine, lui ordonna d'apporter la salade en question et courut vers le cloître.

V

Arrivé là, il vit que Thomas et Armand n'avaient pas encore rejoint Lesueur. Ils examinaient en silence les premiers tableaux de la vie de saint Bruno, tandis que, à l'autre extrémité du cloître, Lesueur retouchait celui de saint Bruno refusant la mitre. — Don Hugues de Maillé, général des chartreux, et trois autres religieux, debout à quelques pas de lui, les mains cachées dans leurs longues manches, le regardaient peindre, immobiles comme des statues.

On n'entendait aucun bruit, sauf le murmure d'un jet d'eau qui ornait le bassin placé au centre du cloître, et le ramage d'une petite fauvette à tête noire perchée sur un rosier.

Le frère Saladier se glissa le long des arceaux, et vint se poster à peu de distance du peintre, jugeant bien que les nouveaux venus s'en approcheraient.

Ils y virent en effet, marchant si légèrement, que les pères chartreux ne les entendirent point. Ils s'arrêtèrent à quelques pas de Lesueur, et Armand, joignant les mains, regarda, non pas les peintures, mais le peintre, avec l'expression d'une indicible admiration. Quand à celui-ci, il ne voyait que son ouvrage, et n'entendait rien autre que cette voix intérieure qui inspire l'artiste et le guide dans les régions idéales.

Un quart d'heure se passa ainsi, puis le frère vit Thomas prendre la main d'Armand et l'entraîner doucement. Ils s'éloignèrent, s'arrêtant un peu à chaque tableau ; puis ils sortirent du cloître, silencieux et furtifs comme des ombres.

"Voici d'étranges allures !" se dit le frère Saladier : "il faut absolument que je sache qui est ce cousin-là."

Il rejoignit les deux jeunes gens. Armand pleurait : "O mon Dieu," disait-il, "que c'est beau ! et dire que je n'y reviendrai jamais !"

"Mon ami," lui dit le frère, "il y a un moyen bien simple. Faites-vous chartreux ! Vous verrez saint Bruno tant qu'il vous plaira. Vous paraissez fait pour cela."

"Oh ! il y a des obstacles insurmontables !" fit Thomas, qui avait évidemment grand-peine à ne pas éclater de rire.

"Vraiment !" dit le frère ; "j'en suis fâché. Quels peuvent-ils être ? Ah ! j'y suis. Je vois une alliance au doigt de M. votre cousin. Pauvre garçon ! si jeune et déjà marié ! c'est vraiment trop tôt !"

"Allons nous-en, Thomas," dit Armand à voix basse.

"Adieu, mon bon frère !" dit Thomas : "j'ai affaire au légis. et il se fait tard. Je suis votre serviteur."

"Et la salade, que vous oubliez ?" dit le frère. "Attendez un peu. Elle sera prête dans un petit quart d'heure. Et tenez je vous

le révérend père général qui vient de ce côté. Voulez-vous que je lui présente M. Armand ?”

“ Merci ! bien obligé ! ” s'écria Thomas. “ J'enverrai chercher la salade par quelqu'un. Faites la mettre chez le frère portier, je vous prie. Adieu ! bonsoir ! Sauvons-nous, Armand ! ” Et ils se hâtèrent de sortir du jardin.

Le frère Saladier les regarda s'en aller ; puis, mettant un doigt entre ses deux sourcils, de l'air d'un homme à qui vient une idée lumineuse, il courut demander une conférence au révérend père général.

VI

Ce soir-là était un samedi. Lesueur rentra de bonne heure au logis.

“ J'ai bien travaillé cette semaine, ma chère femme, ” dit-il : “ pour ma récompense, ne couche pas encore mes fillettes. Elles vont s'amuser un peu avec leur oncle et moi. ”

Et, rangeant les chevalets, il se mit à jouer à cache-tampon avec Marthe et Marie en attendant que le souper fût prêt.

Quand on se mit à table, la belle salade fleurie émerveilla les enfants.

“ Quel luxe ! ” s'écria Lesueur : “ une salade aussi jolie que celle de notre festin de noce ! Qui nous a fait ce cadeau ? ”

“ C'est moi, ” dit Thomas.

“ Tu as eu là une très bonne idée, mon frère, ” dit Lesueur. “ Mais quel est donc ce jeune homme que tu as amené tantôt au couvent ? Ce bavard de frère Saladier m'en a raconté je ne sais quoi, tandis que je travaillais ; mais je ne l'écoutais pas, et je ne me rappelle rien de ce qu'il m'a dit, si ce n'est que le jeune homme en question n'était pas fort poli, et qu'il restait la tête couverte comme le roi. ”

“ C'est un jeune homme qui est fort de mes amis, ” dit Thomas ; “ il voulait absolument voir les peintures. Je n'ai pu le présenter, à cause de la présence du père général ; néanmoins il est parti fort content. ”

“ Mais enfin, quel est-il ? ” dit Lesueur.

“ Veux-tu le voir ? ” dit Thomas. Et, enlevant prestement la coiffe de Geneviève, il posa sur sa tête le chapeau de son mari. Geneviève, toute rouge, se cacha le visage dans ses mains.

“ Que veux-tu dire ? ” s'écria Lesueur ; “ j'espère bien que vous n'avez pas fait cette folie ? ”

“ Pardonne-la-moi, mon ami, ” dit Geneviève : “ j'avais un grand désir de voir ton ouvrage ! c'est si beau ! ” Et elle se jeta dans ses bras.

“ Vous avez agi comme deux fous ! ” s'écria Lesueur. “ Je crains que vous ne soyez excommuniés *ipso facto*. Violent la clôture, mais c'est très grave ! Il faudra bien confesser, mon cher cœur. Comment as-tu pu faire une telle enfance ? — Pourvu que le père général n'en sache rien ! — Et ce frère Saladier ! Ah ! pour sûr, il a tout

deviné ! c'est là ce qu'il essayait de me faire comprendre. — Vous avez fait là une belle besogne, en vérité. Je n'ai plus faim. Je ne souperai pas ! ”

Et Lesueur, nerveux comme le sont les artistes, se mit à se promener par la chambre d'un air désespéré, tandis que Geneviève pleurait et que les petites filles effarouchées se réfugiaient sur les genoux de leur oncle.

On frappa à la porte. La servante alla ouvrir et revint peu d'instant après, une lettre et une petite boîte à la main.

“ C'est de la part du révérend père général des chartreux, ” dit-elle.

“ Grand Dieu ! ” s'écria Lesueur, “ que va-t-il me dire ? ”

Il ouvrit la lettre en tremblant.

“ Monsieur et très cher fils en Notre-Seigneur, ” écrivait le bon père, “ nous savons que les artistes ont souvent besoin d'argent. C'est pourquoi nous voulons, en témoignage de notre grande satisfaction, vous envoyer un acompte avant l'achèvement de votre beau travail. Ci-joint cent louis pour vous, dix pour votre élève, le sieur Thomas Goussé, et un petit souvenir pour M. Armand.

“ Je vous salue et vous bénis *in Domino*.

“ DOM HUGUES DE MAILLÉ,

Général des Chartreux.

“ A la Chartreuse de Paris, 6 septembre 1648. ”

“ Vive saint Bruno ! ” s'écria Thomas.

“ Cent louis ! ” s'écria Geneviève : “ cela fait deux mille quatre cents livres. C'est une fortune. Tu pourras aller à Rome, mon ami ! ”

“ C'est magnifique ! ” dit Lesueur. “ Oh ! que le bon Dieu est bon ! que le père général est aimable d'avoir pensé à notre cher frère ! — Mais qui est ce M. Armand ? Je ne le connais pas ? ”

“ Je le connais comme moi-même, ” dit Geneviève : “ voyons ce qui est pour lui. ”

Elle ouvrit la boîte. A côté des deux rouleaux d'or, l'un de cent louis, l'autre de dix, était une seconde petite boîte, cachetée et entourée d'un triple fil de soie. Geneviève l'ouvrit : elle contenait... un *dé d'or*. Armand avait été deviné... et pardonné.

— Ce soir-là, le souper fut bien joyeux. Lesueur promit à Geneviève et à Thomas de les emmener à Rome. Il le promit aussi à Marthe et à Marie. Ce fut un de ces rares moments où l'Eden semble retrouvé, et Geneviève en parla plus d'une fois dans la suite en disant : “ Te souviens-tu de ce soir où nous étions comme en paradis ? ”

— Mais l'Eden en ce monde est à jamais perdu. Que de vies humaines s'écoulent sans avoir comblé un jour comme celui-là !

(à suivre)

Mme Julie LAVERGNE.

L'ENSEIGNEMENT DE L'HYGIENE DANS TOUTES LES ECOLES PENDANT UNE HEURE AU MOINS PAR SEMAINE

Nous attirons l'attention de toutes les personnes chargées de l'enseignement, sur la circulaire du Conseil d'Hygiène, que nous publions ci-dessous.

Nous voyons dans cette circulaire que le Conseil d'Hygiène a obtenu du Conseil d'Instruction Publique une ordonnance déclarant l'obligation d'enseigner l'hygiène dans toutes les écoles.

De plus nous constatons que c'est l'ouvrage d'hygiène que ce Conseil a fait préparer par le Dr Sévérin Lachapelle, qui devra être mis entre les mains des élèves pour l'étude de cette importante science de la santé. Ce livre se vend aux conditions suivantes :

25 cts chaque. Cartoné, \$2.50 la douzaine

Conseil d'Hygiene de la province de Quebec

MONSIEUR LE SECRÉTAIRE,

Le Conseil d'Instruction Publique a décidé, à sa séance du 20 Mai dernier, qu'à l'avenir, l'Hygiène serait enseignée dans toutes les Ecoles pendant, au moins, une heure par semaine.

Le Conseil d'Hygiène de la Province, qui a sollicité du Conseil de l'Instruction Publique cette ordonnance si importante, prie toutes les municipalités scolaires de vouloir bien s'y conformer.

De plus, il recommande, pour cet enseignement, l'usage du **MANUEL D'HYGIENE**, du Dr Sévérin Lachapelle, publié par la maison Cadiéux & Derome. Ce Manuel, qui a été fait sous la direction du Conseil d'Hygiène, a été recommandé déjà, d'une manière toute particulière (séance du 24 Sept. 1889), par le Conseil de l'Instruction Publique, à toutes les personnes chargées de l'enseignement.

Le Conseil d'Hygiène espère donc que, dès la prochaine année scolaire, l'enseignement de l'Hygiène se fera dans toutes les écoles de votre municipalité ; car, il est convaincu que les sacrifices, que l'on fera dans ce but, seront amplement compensés par les avantages qui résulteront de cet enseignement si important et si utile.

Nous avons l'honneur d'être,

Vos tout dévoués serviteurs,

E. P. LACHAPELLE, Président.

ELZÉAR PELLETIER, Secrétaire.

Montréal, 22 juin 1892.

CATALOGUE GENERAL

Par ordre alphabétique des noms d'auteurs

A

Abelly.—COURONNE DE L'ANNÉE CHRÉTIENNE, ou méditations sur les principales vérités de l'évangile. 2 vol. in-12, 75 cts, reliés en un vol. \$1.00.

—SAINT VINCENT DU PAUL. In-8, 16 gravures, 50 cts, relié \$1.00.

Aernoudt (R. P.) S. J.—IMITATION DU SACRÉ CŒUR DE JÉSUS. 1 fort vol. in-18, 50 cts, relié 75 cts.

Aertnys (R. P.) C. S. S. R.—FASCICULUS THEOLOGIE MORALIS, tractans 1^o de occasionariis et recidivis. — de usu matrimonii juxta doctrinam S. Alphonsi de Ligorio doctoris ecclesiæ. In-8, 60 cts, relié \$1.10.

—THEOLOGIA MORALIS, juxta doctrinam S. Alphonsi Mariæ de Ligorio, doctoris ecclesiæ. 2 vol. grd in-8, \$3.00, reliés \$4.20.

Alagona (R. P.) S. J.—THEOLOGICÆ SUMMÆ S. Thomæ Aquinatis compendium. In-18, 75 cts, relié \$1.00.

Alamano (R. P. C.) S. J.—SUMMA PHILOSOPHICÆ D. THOMÆ Aquinatis, Doctoris Angelici, ex variis ejus libris in ordinem *Cursus philosophici*, editio juxta alteram parisiensem vulgatam a Canonicis Regularibus ord. S. Aug. Congr. g. Gallicanæ, adornata a Francisco Ehrle et Bonifacio Felchm, et Aug. Briegmann, S. J., presb. 3 vol. in-4, en 6 parties, \$12.00, reliés \$13.80. Tomus I. Sectio 1 Logica. Sectio 2 Physica, pars prima.—Tomus II. Sectio 3 Physica, pars secunda. Sectio 4 Physica, pars tertia.—Tomus III. Sectio 5 Metaphysica. Sectio 6 Ethica.—*In hoc tot opere* D. Thomas Solus loquitur.

Albert (M. l'abbé Nestor).—SOMME ASCÉTIQUE DE SAINT FRANÇOIS DE SALES, docteur de l'Église, ou la Vie chrétienne à l'école du saint docteur. 2 forts vol. in-12, avec portrait, \$1.25, reliés \$1.75.

Alcan (Eugène).—LA LÉGENDE DES

ANES. Souvenirs de quelques conférences de Saint Vincent de Paul. 2 vol. in-12, \$1.50, reliés \$2.00.

Allard (Paul).—HISTOIRE DES PERSÉCUTIONS PENDANT LES DEUX PREMIERS SIÈCLES, d'après les documents archéologiques. In-8, \$1.50, relié \$2.00.

—HISTOIRE DES PERSÉCUTIONS PENDANT LA PREMIÈRE MOITIÉ DU TROISIÈME SIÈCLE (Septime Sévère, Maximin, Dèce), d'après les documents archéologiques. In-8, \$1.50, relié \$2.00.

—HISTOIRE DES DERNIÈRES PERSÉCUTIONS DU TROISIÈME SIÈCLE (Gallus, Valérien, Aurélien), d'après les documents archéologiques. In-8, \$1.50, relié \$2.00.

Alleaume (R. P.) S. J.—SOUFFRANCES DE N.-S. JÉSUS-CHRIST, ouvrage écrit en portugais, par le R. P. Thomas de Jésus. 2 vol. in-12, 75 c., reliés \$1.25

Allègie (M. l'abbé G.)—IMPEDIMENTORUM MATRIMONII SYNOPSIS seu Brevis expositio ad usum seminariorum. In-12, 40 cts, relié 65 cts.

—LE QUART D'HEURE POUR LE SAINT SACREMENT. In-12, 88 cts, relié \$1.13.

Allons au Ciel.—MANUEL DE L'ÂME PIETUSE. Ouvrage approuvé par S. E. le Cardinal Pie, par l'archevêque de Périgueux et par un grand nombre d'Evêques. Beau volume in-18, \$1.13, relié \$1.38.

Allons au Ciel.—ABRÉGÉ DU MANUEL DE L'ÂME PIETUSE. In-18, 63 cts, rel. 88 c.

Alphonse-Marie de Jésus (R. P.) carme dechaussé.—VIE DE SAINT JEAN DE LA CROIX, écrite en souvenir du troisième centenaire de son bienheureux trépas (1591-1891). In-18, 35c., rel. 60c.

Alzog (Dr Jean).—HISTOIRE UNIVERSELLE DE L'ÉGLISE traduite par l'abbé I. Goschier et C. F. Audley. 4 vol. in-12, \$1.00, reliés \$5.00.

A. M. D. G.—JÉSUS-CHRIST MÉDITÉ ET CONTEMPLÉ tous les jours de l'année. 6 vol. in-18, \$2 75, reliés \$4.25.

—**LE GUIDE DE LA RELIGIEUSE**, directions, exercices et méditation à l'usage des religieuses. In-12, 88 cts, rel. \$1.13.

—**NOUVELLE ANNÉE EUCHARISTIQUE**, ou préparations et actions de grâces pour la sainte communion, par l'auteur du *Mois du Sacré-Cœur*, 12^{ème} édition. Fort vol. in-18 de 958 pages, relié \$1.35. Le même en plus petit format, rel. 63c.

—**RECUEIL DE PRIÈRES ET DE PIEUSES PRATIQUES** en l'honneur de saint Joseph. In-18, 60 pages 15 cts.

Ami du jeune étudiant (L').—CHOIX D'HISTOIRES ET D'ALLEGORIES, suivies de conseils pratiques, par l'auteur de la *Méthode pour former l'enfance à la piété*. In-12, 50 cts, relié 75 cts.

André (Mgr).—DICIONNAIRE DE DROIT CANONIQUE ou le cours de droit canon, entièrement revu, corrigé, augmenté et actualisé, par M. Pierre Condis, curé de Beauregard, au diocèse d'Agen, traducteur des *Institutions canoniques* de l'illustre professeur De Cumihs, auteur du *Traité des censures* d'après la bulle *Apostolica Sedis*, ouvrage contenant : La discipline générale de l'Eglise et de la législation civile ecclésiastique de France ; Des explications sur les Congrégations Romaines et les usages du Saint-Siège ; De nombreux articles de liturgie et sur les dévotions catholiques ; l'histoire des ordres religieux ; La situation religieuse de toutes les contrées du monde avec le texte ou l'analyse des concordats conclus par diverses nations avec le Saint-Siège, et sur tous les sujets, les dernières décisions des congrégations romaines. 3 forts vol. in-4, de plus de 800 pages chacun, renfermant la matière d'au moins 10 vol. in-8, ordinaires, \$11.25 ; reliés \$13.35.

Angelis (Philippus de).—PRELECTIONES JURIS CANONICI ad methodum decretalium Gregorii IX exactæ, quas in scholis pontificiæ seminarii romane tractabat. In-8, \$1.88, relié \$2.38.

Année Dominicaine (Petite).—OUVRAGE RECUEIL D'EXEMPLES, de pratiques et d'inspirations pour tous les jours et les principales fêtes de l'année à l'usage

des membres du Tiers-ordre de St-Dominique et de toutes les âmes pieuses. In-18, relié 50 cts.

Année Franciscaine.—OUVRAGE COURTES MÉDITATIONS sur l'évangile à l'usage des tertiaires de Saint François. 2 vol in-12, \$2.00, reliés \$2.50.

Antechrist (L').—OUVRAGE EXPOSÉ DES ÉVÉNEMENTS certains et probables qui concernent sa personne, son règne, sa fin et son temps, d'après l'Écriture et la tradition, par un docteur en théologie. In-12, 25 cts, relié 50 cts.

Arenberg (E. Van).—CHARLES QUINT. 2 vol. in-8, 94 gravures, 50 cts, rel. \$1.

Aristotelis opera omnia quæ extant brevi paraphrasi et litteræ perpetuo inhærente expositione illustrata a Silvestro Mauro, S. J., Edition juxta romanam anni 1668, denuo typis descripta opera Francisci Ehble, S. J., adjuvantibus Bonif. Felchlin et F. Beringer, ej. Suc., presb. 4 vol. in-4, \$16.00, reliés 19.00.—Tomus Primus continet : Philosophiam moralium, hoc est Logicam, Rhetoricam, Poeticam.—Tomus Secundus : Philosophiam moralem, hoc est Ethicam, Politicam, Œconomicam.—Tomus Tertius : Primam partem Physicæ seu Philosophiæ naturalis, hoc est libros de Physico Auditu, de Cælo et Mundo, de Generatione et Corruptione.—Tomus Quartus : Secundam partem Physicæ seu Philosophiæ naturalis, hoc est libros de Anima, Parva Naturalia, deum Philosophiam transnaturalem seu Metaphysicam

Arnaud (M. l'abbé A. J.).—LA SAINTE ÉCRITURE, traduction française avec commentaires, notes, dissertations, etc. 4 vol. in-8, \$6.00, reliés \$8.00.

—LES PSALMES, traduits et commentés. In 32 50 cts, relié 75 cts.

Astier (M. l'abbé A. P.).—LES BEAUTÉS DE LA MESSE, considérations liturgiques, religieuses et poétiques. In-12, 88 cts, relié \$1.13.

At (R. P.).—HISTOIRE DE SAINT-ANTOINE DE PADUE, d'après les sources historiographiques des XIII, XIV et XV siècles. In-8, \$1.50, relié \$2.00.

—LES PRINCIPES GÉNÉRATEURS DE LIBÉRALISME, suite de l'ouvrage : le vrai et le

faux en matière d'autorité et de liberté. In-12, \$1.00, relié \$1.25.

—LE VRAI ET LE FAUX EN MATIÈRE D'AUTORITÉ ET DE LIBERTÉ d'après la doctrine du syllabus. 2 volumes in-12, \$2.00, reliés \$2.50.

Aubineau (Léon).—Au Soir. Récits et souvenirs, In-12, 75 cts, relié \$1.00. Table des matières : Le cardinal Gousset.—Loigny.—Un dimanche à Paris.—La duchesse d'Angoulême.—Mgr de Ladoue.—Au 1er monastère de la vocation.—Notre-Dame de la mer.—Un facétieux enterrement.—Jom Prosper Guéranger.—Sous les tilleuls.—L'abbé N. Lambert.—Un sacre épiscopal.—Rosalinde.—Mgr Gerbet.—M. Mignet.—Le chanoine des Garets.—Le grand pèlerinage d'Amettes.—Un paco di musica.—Le R. P. Alexis Lefebvre.—Un drama à l'Odéon et un poète à l'Académie.—Anniversaire de Mgr de Segur.—M. A. Granier de Cassagnac.—Hector d'Outremont.—De quatre vers français.—Le R. P. Bernard.

—ÉPAGES. Récits et souvenirs. In-12, 75 cts, relié \$1.00. Table des matières : Pauline-Marie Jaricot.—Du langage français.—Au retour de Notre-Dame.—Victor Hugo.—Une procession à Laruns.—La curiosité et les livres.—Un tenant du divorce.—L'abbé Nicolle.—La mort de Montalembert.—Meisende.—La Basse-Motte.—L'opérette et l'Académie.—Sœur Laurent.—La marquise de Brinvilliers.—Le pays où nous promenons.—St Benoit-Joseph Labre, Labre, en Poitou, et un pasteur protestant à la mer.—Sœur François-Xavier.—L'éminentissime Pitra.

—JEANNE JUGAN et les petites sœurs des pauvres, par l'auteur d'une *femme apôtre*. In-12, 75 cts, relié \$1.00.

—LE SAINT HOMME DE TOURS, vie de M. Dupont. In-12, 75 cts.

—LES SERVITEURS DE DIEU. 2 vol. in-12, \$1.50, reliés \$2.60.

—UNE FEMME APÔTRE, ou vie et lettres d'Irma le Fer de la Motte, en religion sœur François-Xavier, publiées par une de ses sœurs, avec une préface. In-12, enrichi de deux portraits, 90 cts.

—VIE DE LA MÈRE ÉMILIE DE RODAT, fondatrice et première supérieure générale des religieux de la sainte famille de Villefranche-de-Rouergue, 6ème édition. In-8, \$1.25, relié \$1.75.

—VIE DE ST-BENOÏT JOSEPH LABRE. In-12, 88 cts, relié \$1.13.

Audin (J. M.).—HISTOIRE DE HENRI VIII, et du schisme d'Angleterre, 4ème édition. 2 vol. in-12, \$1.75, reliés \$2.25.

—ABRÉGÉ du même ouvrage, 4e édit. 1 vol. in-12, 75 cts, relié \$1.00.

—HISTOIRE DE LA VIE des doctrines et des ouvrages de Calvin, 6e édition. 2 vol. in-12, \$1.75, reliés \$2.25.

—ABRÉGÉ du même ouvrage, 6e édit. 1 vol. in-12, 75 cts, relié \$1.00.

—HISTOIRE DE LA VIE, des doctrines et des ouvrages de Luther, 4e édition. 1 vol. in-12, 75 cts, relié \$1.00.

—HISTOIRE DE LÉON X, et de son siècle, édition abrégée, 5e édit. In-12, 75 cts, relié \$1.00.

Augustin (St.).—ŒUVRES COMPLÈTES traduites pour la première fois en français, sous la direction de M. l'abbé Raulx, curé-doyen de Vaucouleurs, précédées de la vie du Saint par M. Poujoulat. 17 volumes à 2 colonnes, \$32.00, reliés \$42.00.

Aumonier de pensionnat.—MÉDITATIONS COURTES ET PRATIQUES à l'usage des pensionnaires et des jeunes personnes qui vivent dans le monde. In-12, 50 cts, relié 75 cts.

Avacín (R. P.) S. J.—MÉDITATIONS POUR TOUTS LES JOURS DE L'ANNÉE, sur la vie et la doctrine de N.-S. Jésus-Christ. 2 vol. in-12, 75 cts, reliés \$1.25.

Avrillon (R. P.).—CONDUITE POUR passer saintement le temps de l'avent, In-12, relié 60 cts.

—CONDUITE POUR PASSER SAINTEMENT le temps du carême. In-12, relié 60 cts.